



OGEC Ecole Notre Dame
12, rue d'Issé
44590 Saint Vincent des Landes

le 20/06/2026

Madame, Monsieur,

Pour l'année scolaire 2026/2027, le conseil d'administration de l'OGEC de l'école Notre Dame a voté trois tarifs de **contributions annuelles** possibles, au choix des familles :

	Tarif de base	Tarif de solidarité	Tarif de générosité
Participation aux charges d'investissement	320 €	350 €	380 €
Pastorale	10 €	10 €	10 €
Contribution annuelle	330 €	360 €	390 €
<i>soit une contribution mensuelle (de septembre 2026 à juin 2027) de :</i>	33 €	36 €	39€

Assurances scolaires :

Individuelle accident *	8.90 €
-------------------------	--------

* Une assurance individuelle accident est obligatoire dans le cadre des sorties scolaires.

Si les parents fournissent une attestation d'assurance scolaire incluant une garantie Individuelle accident pour toute l'année scolaire, avant le 5 septembre, l'assurance souscrite par l'établissement ne sera pas facturée.

Vous choisissez le montant de votre contribution.

Les contributions peuvent être payées :

- En une fois au mois de septembre (par chèque)
- En 10 fois de septembre à juin (par prélèvement)

Nous vous remercions de nous retourner le coupon ci-dessous, pour le **mardi 1er septembre 2026** accompagné du chèque pour les familles choisissant le règlement annuel.

Cordialement

Le Bureau OGEC

✂
.....

Nom :

Prénom :

Nombre d'enfants :

Montant de la contribution annuelle choisie <u>par enfant</u> :	
☐ 330€ / an ou ☐ 360€ / an ou ☐ 390€ / an (33€ / mois) (36€ / mois) (39€ / mois)	
☐ Assurance Individuelle accident ; 8.90€ /an (0.89€ / mois)	
Mode de règlement choisi :	
☐ règlement par prélèvement automatique mensuel (joindre un RIB pour les nouvelles familles ou en cas de changement de coordonnées bancaires).	☐ règlement annuel par chèque à l'ordre de OGEC école Notre Dame.

Signature(s) :